

# Montréal

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 17 avril 2023, a adopté le règlement suivant :**

**23-013            Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 12 mai 2023. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 25 mai 2023

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat